



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

1 - Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2020

- a) Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Isabelle SEENE en tant que secrétaire de séance.
- b) Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en session ordinaire du 23 mai 2020 qui est accepté à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

2 – Constitution des commissions de travail, de la commission d'appel d'offre et d'adjudication

A) Commissions de travail

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Le Maire propose

- de créer les commissions de travail suivantes :

- * DES FINANCES ET DU BUDGET
- * DES TRAVAUX
- * DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE
- * DES FETES,
- * DE LA VIE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE
- * DU BUREAU D'AIDES SOCIALES

- de nommer un minimum de 3 membres pour chaque commission à part pour la Commission du Bureau d'Aides Sociales, qui nécessitent la nomination de 4 membres maximum.

Le Conseil Municipal,

- accepte les propositions suscitées faites par Monsieur le Maire,
- après un appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de

l'article L2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET:

Responsable .M. JEHIN Jean-Luc Maire, composée des membres suivants :

- Mme RESCH Doris
- M. SCHWARTZ Martial
- Mme LOEGEL Joëlle

COMMISSION DES TRAVAUX :

Responsable M. FURGAL Joseph, 1^{er} adjoint, composée des membres suivants

- M. HAMM Simon
- M. KILLIAN Régis
- M. PERSPICACE Antoine
- M. JUNG Guy

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE :

Responsable M. HAMM Simon, 3^{ème} adjoint, composée des membres suivants

- M. FURGAL Joseph
- Mme LEGUILLON Monique
- M. CAMINATI Alain

COMMISSION DES FETES :

Responsable Mme RESCH Doris, 2^{ème} adjoint, composée des membres suivants

- Mme BOUSENDORFER Nicole
- Mme LEGUILLON Monique
- Mme LOEGEL Joëlle
- Mme ADAM Marie-Rose

COMMISSION DE LA VIE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE :

Responsable Mme RESCH Doris, 2^{ème} adjoint, composée des membres suivants

- Mme BOUSENDORFER Nicole
- Mme DOMITAR Martine
- Mme SEENE Isabelle
- M. KILLIAN Régis

COMMISSION DU BUREAU D'AIDES SOCIALES :

Responsable JUNG Guy, conseiller municipal, composée des membres suivants :

- Mme BOUSENDORFER Nicole
- Mme LOEGEL Joëlle
- Mme SEENE Isabelle

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN



COMMUNE D'ETZLING

57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

2 – Constitution des commissions de travail, de la commission d'appel d'offre et d'adjudication

B) Commission d'appel d'offre et d'adjudication

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offre et d'adjudication

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres a eu lieu à bulletin secret et il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres et d'adjudication, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $14/3 = 4.67$

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : M. Joseph FURGAL Mme Doris RESCH M. Guy JUNG	14			

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- M. Joseph FURGAL 1^{er} adjoint au maire
- Mme Doris RESCH 2^{ème} adjoint au maire
- M. Guy JUNG conseiller municipal

Membres suppléants

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $14/3 = 4.67$

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : M. Simon HAMM, Mme Martine DOMITAR M. PERSPICACE Antoine	14			

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- M. Simon HAMM 3^{ème} adjoint au maire 1^{er} suppléant
- Mme Martine DOMITAR conseillère municipale 2^{ème} suppléant
- M. PERSPICACE Antoine conseiller municipal 3^{ème} suppléant

Décision publiée le 02/06/2020

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L. JEHIN





COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

3 – Désignation des délégués dans les organismes extérieurs.

Le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler les délégués devant représenter la commune au :

- SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'EST MOSELLAN (S.E.L.E.M.) : 2 titulaires et 1 suppléant
- SYNDICAT de l'ACTION CULTURELLE DU BASSIN HOUILLER LORRAIN (A.C.B.H.L.) : 2 titulaires
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TELEDISTRIBUTION D'ETZLING ET DE KERBACH (S.I.T.E.K.) : 5 titulaires
- SYNDICAT MIXTE DE COHERENCE DU VAL DE ROSSELLE (SCOT) : 1 titulaire et 1 suppléant
- MISSION LOCALE : 1 titulaire
- SYNDICAT DE LA MAISON FORESTIERE : 1 titulaire
- CORRESPONDANT DEFENSE ET SECURITE : 1 titulaire

Sont désignés, à l'unanimité :

DELEGUES AU S.E.L.E.M. :

- Titulaires : MM. PERSPICACE Antoine et FURGAL Joseph
- Suppléant : Mme RESCH Doris

DELEGUES A L'A.C.B.H.L. :

- Titulaires : Mmes LOEGEL Joëlle et SEENE Isabelle

DELEGUES AU S.I.T.E.K. :

- Titulaires : MM. Jean-Luc JEHIN, Maire, FURGAL Joseph, HAMM Simon, CAMINATI Alain et Mme LEGUILLON Monique,

DELEGUES AU SCOT :

- Titulaire : M. FURGAL Joseph,
- Suppléant : M. KILLIAN Régis

DELEGUE A LA MISSION LOCALE :

- Titulaire : Mme SEENE Isabelle

DELEGUE AU SYNDICAT DE LA MAISON FORESTIERE :

- Titulaire : M. JEHIN Jean-Luc, Maire

CORRESPONDANT DEFENSE ET SECURITE :

- M. JUNG Guy

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

4 – Désignation des charges de missions au sein du Conseil Municipal

Le Conseil, à l'unanimité, désigne au sein de ses membres, les personnes chargées de certaines missions en fonctions des affaires communales qui se présentent :

- Les affaires juridiques (litiges de voisinage, litiges avec les administrés, règlements, lois,...)° : JUNG Guy
- Le suivi des salles communales et des associations : Mmes Doris RESCH et Monique LEGUILLON
- La gestion et suivi du site internet de la commune : MM. FURGAL Joseph et HAMM Simon
- Le concours des maisons fleuries : Mmes RESCH Doris, BOUSENDORFER Nicole, LOEGEL Joëlle et SEENE Isabelle
- L'élaboration du bulletin municipal : Mme BOUSENDORFER Nicole et MM FURGAL Joseph, HAMM Simon, JUNG Guy

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

5 – Location des locaux communaux : demandes de Mme KRUSZYNSKI et de la Maison d'Assistants Maternelles

Le Maire donne lecture des demandes émanant de Mme KRUSZYNSKI Lauriane, kiné sis 14 rue de l'Abbé Reinstadler et l'association « MAM » du Bonheur (-Maison d'Assistants Maternelles) sis au complexe du presbytère 2a rue des Champs sollicitant une aide solidaire sur les loyers des locaux professionnels qu'elles louent et dont la commune est propriétaire.

En effet, suite au confinement décrété par l'Etat du 17 mars au 10 mai 2020 pour limiter la propagation du virus COVID19, ces dernières n'ont pas pu exercer leur activité professionnelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décidé d'annuler le loyer des locaux loués par Mme KRUSZYNSKI Lauriane et l'association « MAM » du Bonheur pour la période du confinement allant du 17 mars au 10 mai 2020 inclus. Par contre l'acompte mensuel sur charge pour la période sus citée reste dû. Une régularisation sera faite en fin d'année avec l'établissement du décompte des charges de l'année 2020.

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

6 – Finances : acceptation des aides financières

Le Maire informe que des entreprises participent financièrement à l'élaboration du bulletin municipal à savoir :

- L'entreprise Aide et Service à Domicile	200 €
- Le cabinet Guelle et Fuchs	50 €
- L'entreprise IRION	200 €
- L'entreprise Bertin HOY	100 €
- Caisse du Crédit Mutuel	100 €

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces aides financières.

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

7 – Associations : demande de subvention

Le Maire donne lecture de la lettre adressée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Etzling sollicitant une aide financière exceptionnelle pour la participation à l'organisation de la cérémonie de la passation de commandement du 22 janvier 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décidé d'allouer la somme de 503 €.

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020



COMMUNE D'ETZLING

57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Procuration : 0

Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE

Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

8 – Chemin piéton menant aux écoles, aux complexes polyvalent et sportif : constitution de servitude.

Le Maire rappelle qu'en 2008 (délibération du 13 juin), une convention de servitude de passage, sur les parcelles cadastrées section 04 n° 566 et 569, avait été signé entre la Commune et MM. MEYER Michel et Marc, propriétaires des dites parcelles.

Cette servitude réelle et perpétuelle concerne le passage, la pose et le maintien d'une canalisation souterraine d'assainissement et d'eau potable au niveau du chemin piéton menant aux écoles, aux complexes polyvalent et sportif.

Il informe, qu'à l'époque, il a été omis d'inscrire dans cette convention « une servitude de passage piétons » permettant dans la continuité du chemin communal d'accéder aux écoles, aux complexes polyvalent et sportif.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- demande
 - la régularisation de cette omission par la constitution par tout propriétaire des parcelles cadastrées Section 4 n° 566 et 569 d'une servitude de passage réelle et perpétuelle à pieds uniquement de jour comme de nuit permettant dans la continuité du chemin communal d'accéder aux écoles, aux complexes polyvalent et sportif, sur une bande d'une largeur de 2 mètres le long de la limite séparative avec le fonds section 4 n° 568.
 - L'inscription de cette servitude au livre foncier.

- Les frais inhérents à cet acte sont pris en charge par la Commune.
- Autorise le Maire ou à défaut un adjoint à signer tous actes et documents notariés en rapport avec cette affaire.

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

9 – Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France : Participation au dispositif de soutien au commerce 2020

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'appui au développement du commerce, de l'artisanat de proximité et de centre-ville et suite à l'engouement rencontré par les précédents dispositifs, la Communauté d'Agglomération de Forbach prévoit la reconduction du programme de soutien aux investissements des commerçants et artisans pour l'année 2020

Ce dispositif vise notamment à subventionner des investissements à travers une action de modernisation des entreprises commerciales, artisanales et de services à l'initiative d'un commerçant ou artisan de la Commune, membre de l'Agglomération.

Les Communes, membres de la Communauté d'Agglomération, sont invitées à se positionner sur ce dispositif.

Il rappelle que, dans le cadre des précédents dispositifs, il avait été décidé, pour les périodes allant de 2012 à 2016, de participer financièrement au dispositif via une subvention annuelle maximum par entreprise de la Commune de 2 500 € à hauteur de trois dossiers par an.

En 2017 et 2018 la participation financière a été reconduit via une subvention correspondant à 20 % du montant des travaux par entreprise de la Commune à hauteur de trois dossiers par an sans toutefois dépasser le plafond de 2 500 € par projet.

En 2019, il avait été décidé de ne pas participer financièrement à ce dispositif.

Il est à noter que depuis le lancement de ce dispositif, il n'y a eu aucun dossier de demande.

Après délibération et ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil, à l'unanimité, décide de participer financièrement au dispositif de soutien au commerce pour l'année 2020 via une subvention annuelle maximum par entreprise de la commune de 3 500 € à hauteur de deux dossiers par an.

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

10 – Forêt communale : travaux sylvicoles 2020

Le Maire soumet au Conseil le devis établi par l'ONF concernant les travaux sylvicoles 2020 pour un coût de 1 358.35 € HT. Ces travaux consistent au dégagement manuel ciblé de régénération naturelle feuillue.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise le Maire à le signer.

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

11 – DIVERS

A) Emplois saisonniers pendant la période estivale

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 - 2° (accroissement saisonnier d'activité),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnels saisonniers pour entretenir les espaces verts, places, voiries et bâtiments communaux durant la période estivales,

Considérant que pour des raisons d'encadrement à ce poste, l'âge minimum requis passe de 16 à 18 ans.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'agents non titulaires, âgés au moins de 18 ans, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale du 29 juin 2020 au 30 août 2020 inclus.

En fonction de la charge de travail, ces agents travailleront pour des périodes comprise entre deux et quatre semaines et assureront des fonctions d'adjoint technique, non titulaire pour une durée hebdomadaire de services de 35 heures ;

La rémunération des agents sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

11 – DIVERS

B) Commission Communale de sécurité : désignation d'un agent de la commune en qualité de membre

Le Maire informe que depuis le 01 juin 2015, la Direction Départementale des Territoires, suivant le décret 2014-1312 du 31 octobre 2014, ne participe plus aux visites périodique et inopinées des commissions de sécurité à l'exception des visites d'ouverture, d'extension ou de réouverture (pour les établissement ayant été fermés depuis plus de 10 mois), des établissements des 1^{ères}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, pour lesquelles leur participation est maintenue.

Suite au décret sus cité, la composition des membres des commissions communales a été modifiée par l'arrêté CAB/SIRACED PC/03 du 01 juin 2015, expressément dans son article 4 qui stipule que depuis le 01 juin 2015, un agent de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétant doit siéger au sein de cette commission.

Il est noté que les agents désignés précédemment pour siéger dans cette commission à savoir MM. Patrick DECKER et Bruno CARTOLANO ne font plus parti de l'effectif du personnel communal.

De plus, sans la présence d'un agent de la commune désigné, le quorum ne serait pas atteint et la commission ne pourra pas statuer.

Après ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. Mikael MEYER, adjoint technique, comme membre de la commission communale de sécurité
- charge M. Simon HAMM, 3^{ème} adjoint au maire, en charge du service technique de notifier la désignation au sein de la commission communale de sécurité à M. MEYER.
- charge le maire d'établir et de signer l'arrêté municipal correspondant

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020



COMMUNE D'ETZLING
57460

Tél. 03 87 87 43 37

***Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal***

Séance ordinaire du 29 mai 2020

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Procuration : 0
Secrétaire de séance Mme Isabelle SEENE
Date de convocation : 25/05/2020

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Joëlle LOEGEL, Isabelle SEENE et Marie-Rose ADAM.

MM. Joseph FURGAL, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Alain CAMINATI, Régis KILLIAN et Guy JUNG.

Membres absents excusés : M. Antoine PERSPICACE

11 – DIVERS

C) Informations diverses

Le Maire fait part des remerciements :

- a) de la famille MEYER, à l'occasion du décès de M. MEYER Marcel
- b) de la famille WALTER, à l'occasion du décès de Mme WALTER Nicole
- c) de l'association ALYS concernant l'octroi d'une subvention de 50 €.

Pour extrait conforme
Etzling, le 02 juin 2020
Le Maire,
J.L.JEHIN

Décision publiée le 02/06/2020